



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 28 juillet 2017

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 26 juillet 2017

➤ Admission de sommes en non-valeur

Monsieur le Président fait part du courrier de la Trésorerie de Millau, demandant d'admettre en non-valeur la somme de 14 964.27, représentant des cotes irrécouvrables des exercices 2009 à 2016.

Voté à l'unanimité

➤ Décisions modificatives budget eau et assainissement

DM n° 2 - assainissement

Désignation	dépenses	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
D 6811/042		2 000
R 28182/040		2 000

Voté à l'unanimité

DM n°2 - Eau

Désignation	dépenses	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
D 61523 : entretien réseaux	10 300	
D 6542 : créances éteintes	5 000	
D 6541 : admission en non-valeur		15 000
D673/67 : titres annulés sur ex. antérieurs		300

Voté à l'unanimité

➤ Abandon Source de Serres

Comme évoqué lors de l'élaboration du Schéma Directeur, le Conseil Syndical confirme l'abandon définitif de la Source de Serres, l'alimentation se faisant par le réseau de la source de Saint Pierre.

Voté à l'unanimité

➤ **Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal**

Dans le cadre de la promotion interne, un agent peut bénéficier du grade d'AMP. Le Conseil Syndical décide de créer le poste à compter du 1^{er} aout 2017.

Voté à l'unanimité

➤ **Mise à jour du tableau des emplois**

Lors de promotions internes, des agents ont changé de grade, mais leur ancien poste n'a pas été supprimé. Il convient de mettre à jour le tableau des emplois afin de garder ouverts les postes suivants :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 1
- Agent de maîtrise : 1
- Agent de maîtrise principal : 1
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 1
- Contrat emploi avenir : 1

Soit au total : 5 postes ouverts.

Proposition sera faite au Comité Technique.

Voté à l'unanimité

➤ **Modification de l'IAT**

L'IAT sera revalorisé à compter du 1^{er} aout 2017, pour correspondre à ce qui a été voté leur de la réunion du 22/02/2017.

➤ **Document Unique d'évaluation des risques**

Le document a été élaboré. Il convient de l'adressé au Comité Technique pour avis.

➤ **Périmètres de protection**

Le nouveau cahier des charges est rédigé. Le Conseil Syndical demande l'attribution de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental

Affaires diverses

- Pompage Rouassas : les travaux sont terminés. Attente de mise en service par ENEDIS.

- Souscription d'un contrat auprès de SOGELINCK pour envoi/réception des DICT (coût : 1 470.00 € HT).
- Déplacement de conduite à Aguessac – les liquières : travaux réalisés.
- Travaux de réseaux rue des Jardins, rue des Acacias, rue du Parc à Aguessac : l'entreprise INEO a terminé les travaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

